

Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne - Clain 2023 - 2029



Annexe 9.3 – Lettres d'intention et délibérations

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 02/01/2023

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
50	26	29	3

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-trois, le dix janvier à dix-huit heures et sept minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia, 8 rue Hemmoor 86700 Couhé commune déléguée de Valence en Poitou. Le Président avait convoqué le comité syndical le quatorze décembre de l'an deux mil vingt-deux avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : CHAMPIGNY Alain – TEXIER Stéphane – GRIMAUD Jean-Paul – THOMASSE Gabriel – ROBERT René – BORDEVAIRE Nicolas – MAURY Jean-Pierre – BOIRON Noëlle – DUTAUT Patrick – FORTHIN Benjamin – BELLIN Philippe – BIBAUD André – BEAU Jacky – LAFRECHOUX Joël – LATU Roland – PICHON Gilles – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – CACLIN Philippe – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – CINQUABRE Jean-Christophe – BOUCHET Roland – GARGOUIL Francis – RENOARD Chantal - BRANGER Geneviève – POIRIER Fredy

Etaient excusés : GEORGEL Sophie – GIRARDEAU Jules (donne pouvoir à BIBAUD André) – PIN Olivier (donne pouvoir à BELLIN Philippe) – GIRARD Sandra (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – SENELAS Rozeen

Etaient absents : VERGNAUD Sophie – SUIRE Sébastien – JESBERGER Gilles – LE GUERN Romain – CARRETIER Michel – POIRIER Gilles – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – BOCK François – THEVENET Roland – CHASSIN Julien – GAYET Olivier – CAQUINEAU Bernard – SAINT LAURENT Gérard – JARASSIER Michel – JEAN Gisèle – BOIRON William – LEONET Frédéric

Observation :

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian
Administratifs : BOUCHE David – MIRLYAZ Manuel – LAURIN Pauline

Délibération n°257_10012023

Inscription fiches action PAPI Vienne-Clain

Pour faire suite à l'appel à projet porté par l'EPTB Vienne, il est proposé de déposer les deux fiches actions portées par le syndicat dans le dossier final de candidature du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) Vienne-Clain. Il s'agira de la contractualisation officielle de ces actions.

Les fiches actions déposées lors de l'appel à projet et envisagées pour le PAPI sont placées en annexe 1 :

AR Prefecture

086-200058832-20230110-257_10012023-DE
Reçu le 17/01/2023
Publié le 17/01/2023

FICHE ACTION N°1 : Définition d'un programme de travaux chiffré et hiérarchisé visant la restauration et la préservation des Zones d'Expansion de Crues du Clain Sud

FICHE ACTION N°2 : Définition d'un programme de travaux chiffré et hiérarchisé visant la diminution de l'impact des ruissellements sur le risque inondation sur le bassin versant du Clain Sud

Après en avoir délibéré le Comité Syndical vote à l'unanimité pour :

- Valider les actions définies et leurs plans de financement,
- Valider leur dépôt dans le cadre du dossier de candidature du PAPI Vienne-Clain,
- Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs au PAPI Vienne-Clain dont la convention cadre,
- Autoriser le Président à solliciter les financements des actions inscrites au PAPI Vienne-Clain auprès notamment de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'autorité de gestion des fonds européens au titre du FEDER Plan Loire.

*Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le Président,
M. Philippe BELLIN
A Valence en Poitou, le 13/01/2023*



À R Prefecture

086-200058832-20230110-257_10012023-DE
Reçu le 17/01/2023
Publié le 17/01/2023

Châtellerault, le

01 FEV. 2023

Monsieur Jérémy GODET
Président de l'Etablissement Public Territorial du
Bassin de la Vienne
Bâtiment Galiléo
20 rue Atlantis, Parc Ester Technopôle,
87 068 LIMOGES

Lettre recommandée sans avis de réception

Objet : Engagement projet de PAPI Vienne-Clain

Monsieur le Président,

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du prochain Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne-Clain, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault s'est portée volontaire pour réaliser 4 actions, sous réserve de la labellisation du projet de PAPI Vienne-Clain, et des financements qui ont été fléchés dans le document de travail présenté en comité technique du 6 janvier 2023.

Aussi, en partenariat avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne, porteur de la démarche, voici les actions à réaliser sur Grand Châtellerault :

- Fiche action n°5-1 : diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitats de Grand Châtellerault et appui aux administrés pour la rédaction de leur demande de subventions ;
- Fiche action n°5-3 : diagnostics de réduction de la vulnérabilité des équipements publics de Grand Châtellerault ;
- Fiche action n°5-4 : travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements publics de Grand Châtellerault ;
- Fiche action n°6-5 : améliorer la connaissance de l'aléa ruissellement et établir un plan de gestion sur les bassins prioritaires de Grand Châtellerault.

Ces fiches actions figurent en annexe du présent courrier.

Une action relative à la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité des habitats de Grand Châtellerault a également été inscrite même si les financements sont imputés sur le FPRNM et les propriétaires (Fiche action n°5-2)

Je vous prie de bien vouloir également acter que l'action n°5-1 est toujours en cours de discussion au sein de nos instances et qu'elle pourra, si les débats communautaires vont en ce sens, être retirée.

Une délibération sera prise pour entériner l'engagement de Grand Châtellerault à mettre en œuvre les actions susvisées.



P.J. : Fiches actions



Poitiers, le 30 NOV. 2022

Le Président

Monsieur Jérémie GODET
Président de l'Établissement Public
Territorial de Bassin de la Vienne
20, rue Atlantis
Parc Ester Technopole
87068 LIMOGES CEDEX

Monsieur le Président,

Je soussigné Monsieur Alain PICHON, Président du Conseil Départemental de la Vienne, m'engage à réaliser pour répondre à l'objectif du Schéma Départemental de l'Eau (SDE) de la Vienne « *Sensibiliser, communiquer & mobiliser les élus dans la promotion de l'intérêt général* », sous réserve de la labellisation du projet du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne & Clain et en partenariat avec l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Vienne, porteur de la démarche, l'action suivante :

Sensibilisation annuelle des Elus de la Vienne visant à améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation.

La fiche action figure en annexe du présent courrier.

Une délibération sera prise prochainement pour entériner l'engagement du Département de la Vienne à mettre en œuvre les actions susvisées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien à vous

Alain PICHON

Biard, le 25 janvier 2023

Objet : PAPI Vienne-Clain
Affaire suivie par : Cédric CHAT – 06 68 26 00 42
cedric.chat@clain-aval.fr

Je soussigné LEONARD Sébastien, Président, représentant le Syndicat du Clain Aval, m'engage à réaliser, sous réserve de la labellisation du projet de PAPI Vienne-Clain et en partenariat avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne, porteur de la démarche, les actions suivantes :

- Définition d'un programme de travaux chiffré et hiérarchisé visant la restauration et la préservation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) sur le Clain Aval (fiche action n°6-4)

La fiche action figure en annexe du présent courrier.

Une délibération sera proposée aux membres de l'Assemblée Délibérante le 1^{er} mars prochain pour entériner l'engagement du Syndicat du Clain Aval à mettre en œuvre l'action susvisée.

Sébastien LEONARD
Président du Syndicat du Clain Aval



SYNDICAT DU CLAIN AVAL
21 Rue des Écoles
86580 BIARD



A Esse,

Le 26 Janvier 2023

Je soussigné M. Benoît SAVY représentant du Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV), m'engage à réaliser, sous réserve de la labellisation du projet de PAPI Vienne-Clain et en partenariat avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne, porteur de la démarche, les actions suivantes :

- *n°1.12 Mobiliser la mémoire locale de l'aléa inondation et sensibiliser les habitants à ce phénomène pour les communes de Lessac, Abzac et Oradour-Fanais*

La fiche action figure en annexe du présent courrier.

Une délibération sera prise pour entériner l'engagement du Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine à mettre en œuvre les actions susvisées.

Le Président

Benoît SAVY



Date de la convocation : 18 janvier 2023

Nombre total de délégués titulaires : 18

Nombre total de voix : 30

Nombre de délégués présents ou représentés : 13

Nombre total de voix des délégués présents ou représentés : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2023**Délibération n°2023/549**

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix heures, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de communes Vienne et Gartempe à LUSSAC-LES-CHÂTEAUX, sous la présidence de Jérémie GODET.

Titulaires présents (avec voix délibératives) : Mathieu LABROUSSE (Région Nouvelle-Aquitaine), François BOCK (Département de la Vienne), Jérémie GODET (Région Centre Val de Loire), Frédy POIRIER (CU du Grand Poitiers), Bénédicte de COURREGES (CA de Grand Châtelleraut), William BOIRON (CC de Vienne Gartempe).

Suppléant présent (avec voix délibérative) : Eric SOULAT (Région Nouvelle-Aquitaine),

A produit un pouvoir : Temanuata GIRARD (Région Centre Val de Loire) à Jérémie GODET (Région Centre Val de Loire), Michaël CANIT (Département de la Charente) à Frédy POIRIER (CU du Grand Poitiers), Valérie GERVÈS (Département de l'Indre et Loire) à François BOCK (Département de la Vienne), Emilie RABETEAU (CU Limoges Métropole) à Bénédicte de COURREGES (CA de Grand Châtelleraut), Benoît SAVY (CC de Charente Limousine) à William BOIRON (CC de Vienne Gartempe), Philippe BARRY (SABV – EPAGE) à Mathieu LABROUSSE (Région Nouvelle-Aquitaine).

Assistaient également à la réunion : Stéphane LORiot (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne), Isabelle BOUCHOULE (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne).

A été élu secrétaire de séance : Bénédicte de COURREGES

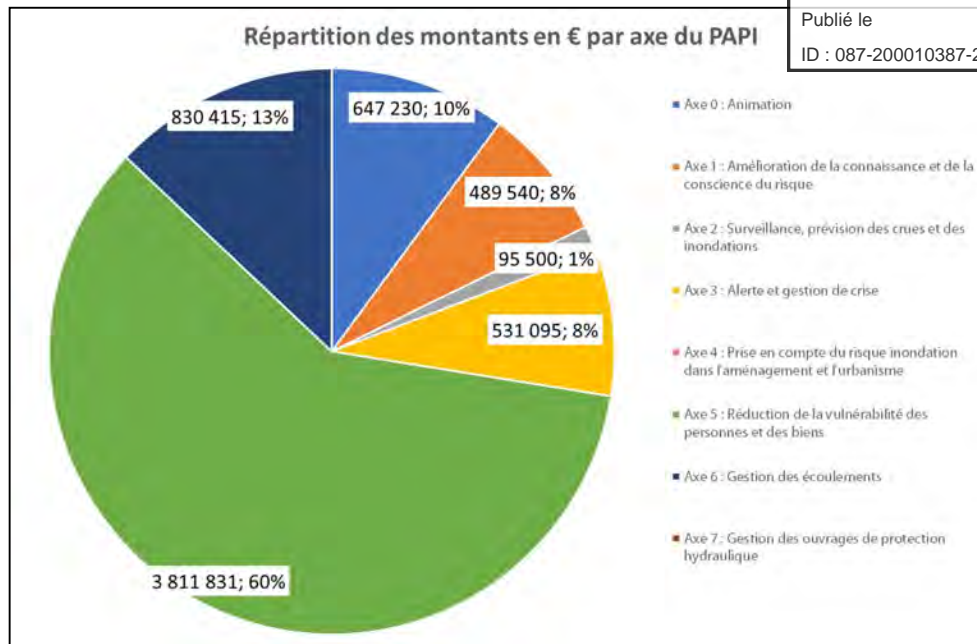
Objet : Programme d'actions mis en œuvre que l'EPTB Vienne dans le cadre du (PAPI) Vienne Clain (2023-2029)

L'EPTB Vienne coordonne le PAPI Vienne Clain qui concerne un territoire de 5400 km² et couvre 250 communes réparties sur 3 départements. 8 organismes porteurs de projets (Etat, collectivités et leurs groupements) et ponctuellement des propriétaires privés participent à ce projet qui représente un montant global de 6 405 611 € réparti en 37 actions sur la période 2023 et 2029.

Les axes d'interventions pris en compte dans le PAPI sont les suivants :

- 🟡 Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque d'inondation
- 🟡 Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations
- 🟡 Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
- 🟡 Axe 4 : la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme
- 🟡 Axe 5 : la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- 🟡 Axe 6 : la gestion des écoulements
- 🟡 Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Par axe d'intervention, les actions et les couts associés se répartissent comme suit :



Outre la coordination du programme, l'EPTB Vienne est chargé de l'exécution des actions suivantes qui représentent un montant global de 1 703 684 € dont 909 955 € sont réalisés pour le compte de tiers et financés par les bénéficiaires :

Intitulé	TOTAL €	Taux de subvention %
Animation générale	647 229,00	66,9
Repères de crue	36 000,00	80
Assistance DICRIM	117 000,00	80
Ateliers pédagogiques	102 940,00	80
Lettre info	12 500,00	20
Exposition itinérante	24 000,00	80
Observatoire vulnérabilité	80 000,00	80
Panneaux pédagogiques	54 600,00	80
Sensibilisation grand public	25 000,00	80
Ruissellement guide	15 000,00	80
Echelles limnimétriques connaissance	15 000,00	80
Echelles limnimétriques travaux	25 000,00	50
Ouvrages et ZEC CCVG	43 945,00	80
Ruissellement travaux	238 000,00	72
Ruissellement connaissance	75 000,00	80
Travaux ouvrages Talbat	192 470	50
	1 703 684	Environ 70%

Le plan de financement prévisionnel adapté à chaque action est le suivant :

Opérations aidées	Organismes financeurs	
Modalités de financement générales précisées dans le cadre du dossier PAPI	FPRNM (Fonds Barnier)	~ 57,74%
	Région CVL – FEDER Plan Loire	~ 9,18%
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	~ 3,07%
	EPTB Vienne	~ 30,00%

Pour certaines actions spécifiques ayant un effet sur l'amélioration ou la préservation des milieux, des financements de l'agence de l'eau Loire Bretagne seront mobilisables.

Une synthèse plus détaillée du contenu du PAPI Vienne Clain (résumé non technique) est jointe en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le programme et le plan de financement prévisionnel concernant les actions portées par l'EPTB Vienne dans le cadre PAPI Vienne Clain 2023-2029,
- **Autorise** le Président à solliciter des financements auprès notamment de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'autorité gestion des fonds européens au titre du plan Loire plan et de l'Etat gestionnaire des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs – FPRNM concernant les actions portées par l'EPTB Vienne dans le cadre du PAPI Vienne Clain 2023-2029,
- **Autorise** le Président à assurer le dépôt de dossiers auprès des services instructeurs au nom de l'ensemble des parties prenantes,
- **Autorise** le Président à signer la convention-cadre PAPI,
- **Autorise** le Président à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application.

Le Président de l'Etablissement
Public Territorial du Bassin de la
Vienne
Jérémie GODET



Poitiers, le

La Présidente

Direction Générale des Services

Mission Prévention - Gestion de crise - Résilience

N / Réf. : 23.047 KL
Dossier suivi par Karim LAPP
Tél. : 05 49 52 36 59
karim.lapp@grandpoitiers.fr

à

Monsieur Jérémie GODET
Président de L'Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Vienne
Bâtiment Galiléo - 20, rue Atlantis
ESTER Technopole
87068 LIMOGES CEDEX

Objet : Lettre d'engagement pour une candidature PAPI Vienne-Clain

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier daté du 17 janvier 2023 par lequel vous me précisez les modalités du dépôt de la candidature et m'informez de la tenue du comité de pilotage du PAPI 3 organisé le 2 février 2023.

En tant que Présidente de Grand Poitiers Communauté Urbaine, je m'engage à soumettre au conseil communautaire le plus proche et sous réserve de la labellisation du projet de PAPI Vienne-Clain, les actions suivantes :

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations : pas d'action

- 2.3 Instrumentation de la vallée du Talbat, 55 500 €, 50 %

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

- 3.3 Réalisation des Cahiers de Prescriptions de Sécurité (CPS) pour les campings en zone inondable, 22 276 €, 54 %
- 3.4 Faire vivre les outils de préparation à la gestion de crise en cas d'inondation au sein de Grand Poitiers, 508 819 €, 54 %

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- 5.5 Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitats de Grand Poitiers et appui aux administrés pour la rédaction de leurs demandes de subventions, 807 772 €, 80 %
- 5.6 Travaux de réduction de la vulnérabilité des habitats de Grand Poitiers, 1 230 000 €, 80 %
- 5.7 Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des équipements publics de Grand Poitiers, 129 980 €, 80 %
- 5.8 Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements publics de Grand Poitiers, 350 145 €, 50 %

- 5.9 Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des entreprises de Grand Poitiers, 362 234 €, 80 %

Soit un total de 8 actions pour un montant total de 3 466 726 €.

Les fiches actions figurent en annexe du présent courrier.

Ces actions seront alors mises en œuvre en partenariat avec l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne, porteur de la démarche.

Monsieur Frédy POIRIER, Vice-Président en charge de la compétence GEMAPI et référent de la mission Prévention, Gestion des Crises et Résilience ainsi que Monsieur Karim LAPP, chef de mission PGCR, sont les interlocuteurs de GPCU pour ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Florence JARDIN